

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE

Cadre Supérieur de Santé du pôle de pédopsychiatrie Nord et de la MAS

DESCRIPTION DE LA DIRECTION / PÔLE / SERVICE

Le pôle de pédopsychiatrie Nord Haute-Marne fait partie du pôle territorial de pédopsychiatrie. Il est composé de différentes unités : le CAMSP antenne de Saint-Dizier, Modado, EMA, les Lachats, Les Petits Princes, La Récréation, CASA/AVERROES, Jehanne Madame à Wassy et Gabriel Pertat à Joinville. La MAS est une unité du pôle médico-social.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Localisation administrative :
Centre Hospitalier André Breton
Carrefour Henri Rollin
52 108 SAINT DIZIER

PROFIL DU POSTE

Personnel sous statut de la fonction publique :

Grade : Cadre supérieur de santé paramédical
Emploi : Cadre supérieur de santé paramédical
Liens hiérarchiques : directeur du CHHM, Directeur des Soins

DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales :

Le Cadre supérieur de santé référent contribue à l'accompagnement et la mise en œuvre de la politique générale de l'établissement. Il assure la responsabilité des unités du site en lien et en collaboration avec la direction déléguée de site, la Direction des soins et l'équipe médicale. Il exerce sous l'autorité du Coordonnateur général des soins.

Le CSS a pour fonction de mettre en œuvre et d'optimiser les prestations et les activités de soins dans une optique de qualité en managant l'équipe paramédicale d'encadrement.

Il s'inscrit dans le développement d'une culture commune et harmonisée des pratiques professionnelles en adéquation avec le projet de soins de territoire et de la direction commune.

Le CSS exerce des missions de management et d'encadrement des cadres de santé. Le Cadre Supérieur de Santé, collaborateur direct du Directeur des soins, Coordonnateur général des soins, et de l'Adjointe à la direction des soins assure ses missions managériales, en donnant du sens ; en créant du liant entre les différents acteurs.

Il participe activement à mettre en œuvre des conditions de travail optimales de manière à créer une valeur ajoutée.

Il intègre la dimension politique et stratégique posée par le Coordonnateur Général de soins, en participant à la construction et à la définition du projet de soins du GHT.

Il participe à la permanence des soins sur l'établissement et il assure la continuité des activités en l'absence d'un collègue cadre supérieur de santé.

Il assure la mission transversale sur les bedblockers sur l'ensemble de l'établissement.

Activités principales :

1. Gestion et organisation des soins et des activités :

➤ **Champ institutionnel**

- Être force de proposition et interlocuteur privilégié du coordonnateur général des soins sur le plan stratégique et organisationnel
- Mettre en œuvre son expertise en soins, évaluer à partir d'indicateurs validés et réajuster :
 - La qualité des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique
 - L'évaluation des pratiques professionnelles
 - La prévention et la gestion des risques
 - Les procédures de veille sanitaire
- Garantir le respect des pratiques professionnelles conformément aux règles en vigueur et aux bonnes pratiques professionnelles.
- Mettre en œuvre et assurer le suivi, la gestion des évolutions des organisations de soins dans le cadre de projets spécifiques et dans le respect des objectifs fixés.
- Planifier la réalisation des projets et/ou études et/ou produits et des ressources.

➤ **Champ managérial**

- Décliner et coordonner la mise en œuvre du projet de soins et en garantir de l'application du cadrage programmatique.
- Coordonner l'organisation des activités de soins en lien avec l'équipe d'encadrement.
- Veiller au respect de l'application réglementaire avec l'encadrement (horaires de travail, congés annuels)
- Organiser l'accueil et la formation des étudiants cadres de santé

2. Management des ressources paramédicales :

➤ **Champ institutionnel**

- Assurer une référence managériale et organisationnelle en mettant à disposition son expertise, en arbitrant les choix managériaux en regard des situations dans le respect de la réglementation en vigueur
- Mettre en place, en lien avec le directeur référent et la direction des soins, un management stratégique des ressources humaines cohérent avec le projet social et le projet de soins, en adéquation avec les moyens financiers alloués au site et aux organisations soignantes.
- Animer et accompagner l'équipe de cadres du site pour assurer la déclinaison des projets institutionnels dans un souci de compréhension et de mise en œuvre efficiente au niveau des unités de soins.
- Réaliser le suivi et la synthèse annuelle des activités pour l'ensemble des cadres de santé contribuant à la rédaction d'un rapport d'activité.
- Proposer à l'équipe de direction et au praticien responsable de pôle des modifications des effectifs alloués en réponse aux évolutions.
- Définir les possibilités d'accueil des étudiants paramédicaux et participer à l'organisation des stages, en lien avec la Direction des soins.
- Participer au recrutement des cadres en lien avec la Direction des soins et les responsables de pôles, assurer leur entretien de progrès, mettre en place un suivi des entretiens d'évaluation pour l'ensemble des paramédicaux.
- Favoriser la poly-compétence et la mobilité en intra pôle et inter pôles
- Repérer, accompagner les projets professionnels en lien avec la Direction des soins pour les projets cadres et cadres supérieurs.

- Participer, en lien avec le directeur référent et la Direction des soins, à l'élaboration du plan de formation du pôle, au suivi des formations et à leur retour sur investissement.
- Contribuer, en lien avec le directeur référent et la direction des soins, à l'amélioration des conditions de travail définies dans le projet social et le projet de soins.
- Gérer, en lien avec le directeur référent, l'inadaptation à l'emploi avec le Service de Santé au Travail, la Direction des soins, la Direction des Ressources Humaines.
- Proposer, au regard des possibilités des pôles, des postes aux professionnelles nécessitant des aménagements de conditions de travail.

➤ **Champ managérial**

- Susciter l'engagement de chacun dans une dynamique de projet et d'amélioration constante de la qualité des soins et la gestion des risques,
- Développer une politique de management fondée sur le respect de l'autonomie et du champ d'activité des Cadres de santé.
- Déléguer, encourager la créativité, apporter son expertise et son arbitrage si nécessaire.
- Accompagne les Cadres de Santé dans le développement de leurs qualités managériales dans l'objectif d'une réponse adaptée aux patients et aux usagers et d'une qualité de vie au travail pour les professionnels dont il a la responsabilité.
- Créer des conditions de motivation pour les Cadres de Santé et les équipe en favorisant la complémentarité par l'écoute et la valorisation de chacun.
- Participer et se positionner sur la gestion prévisionnelle des métiers et compétences dans le champ d'activités paramédicales en veillant à l'adéquation des effectifs par rapport à l'activité et en valorisant les compétences.
- Accompagner les cadres de santé dans la régulation les situations dans le domaine de la discipline
- Elaborer le plan de formation du pôle et le cahier des charges des formations spécifiques
- Prendre les mesures adaptées d'ajustement des ressources à l'activité.
- Alerter en cas de risque de rupture de la prise en charge des patients.

3. **Communication / information - interface avec les différents pôles et l'institution :**

➤ **Champ institutionnel**

- Communiquer et être le vecteur d'informations liées aux conditions de travail et au climat social.
- Mettre en place une politique de communication auprès des cadres et du personnel du pôle en adéquation avec le projet de soins et la politique managériale de l'établissement.
- Favoriser les projets d'échanges inter pôles, inter établissements afin d'enrichir les pratiques et les savoirs.
- Effectuer un reporting régulier au Coordonnateur général des soins sur les organisations de soins et les projets qualité et gestion des risques.
- Être en lien avec les différents prestataires concourant aux prestations directes et indirectes de soins.
- Réguler et organise les interfaces pour l'amélioration du parcours patient.

➤ **Champ managérial**

- Evaluer avec les cadres de santé le suivi de la mise en œuvre des projets ;
- Contrôler la planification des activités de soins dans le respect des textes et des projets ; suit et contrôle la qualité des compétences managériales de l'encadrement

4. Qualité et gestion des risques

➤ **Champs institutionnels**

- Accompagner les cadres de proximité dans la démarche qualité et les équipes à s'inscrire dans les groupes de travail pour favoriser leur implication et leur appropriation de la démarche.
- Développer la gestion des risques à priori et a posteriori, notamment par la sensibilisation à la déclaration des évènements indésirables.
- Participer et/ou organiser des CREX, des RMM et des REMED.
- Favoriser la mise en place de la gestion des risques, notamment les cartographies et suit les déclarations des évènements indésirables des services en charge.
- Contribuer à l'analyse des plaintes, des évènements indésirables
- Proposer des indicateurs de qualité dans les tableaux de bord et en assure le suivi.
- Participer activement aux visites de certification et coordonner suivant le planning défini les secteurs de soins.
- Participer au déploiement des méthodes d'évaluation, patient traceur et audit de processus en vue de la certification suivant un calendrier défini par le service qualité.

5- Evaluation / contrôle :

➤ **Champ institutionnel**

- Accompagner l'encadrement dans le suivi et la gestion de l'adéquation des effectifs avec la charge de travail : GPMC, DPC, mobilité...
- Anticiper l'accueil des nouveaux agents et organise leur accompagnement dans leur adaptation à l'emploi.
- Contribuer à l'élaboration du plan de formation de l'encadrement en regard des champs de compétences à développer, par une définition précise et argumentée des besoins.

➤ **Champ managérial**

- Vérifier la gestion de la permanence des soins construite par l'encadrement
- Conduire une étude de la charge de travail de l'encadrement, afin d'adapter les activités et ou les secteurs d'activité de manière équitable
- Conduire les entretiens annuels d'évaluation de l'encadrement.

Spécificités du poste : mission transversale

Horaires de travail : Amplitude horaire de 39 heures par semaine, forfait cadre

Rattachement hiérarchique : Direction des soins de la direction commune / Direction déléguée du site

Liens fonctionnels :

- Equipes médicales et soignantes
- Services logistiques et administratifs
- Services prestataires internes
- Réseaux et institutions permettant un relai de soins
- Instituts de formation pour l'encadrement des apprenants.

PROFIL REQUIS

Compétences requises et connaissances générales :

- Droit des usagers du système de santé
- Gestion du stress
- Psychologie générale
- Risques et vigilances
- Technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- Connaissance de l'institution, des projets, de la politique et de la gestion de l'établissement,
- Connaissance juridique, de la législation, des réglementations et des textes relatifs aux activités du pôle,
- Prise en compte des modalités nouvelles de gestion en pôle,
- Mettre en place un management stratégique,
- Être force de régulation, de propositions,
- Evaluation, valorisation des compétences et des potentiels des cadres du site,
- Animation, mobilisation d'une équipe, communication avec les cadres, relations interpersonnelles,
- Gestion des conflits,
- Sens de l'organisation, des responsabilités, des priorités après une analyse rapide,
- Stratégie et conduite du changement,
- Elaboration d'une stratégie de communication.

Aptitudes et comportement souhaités :

- Relationnelles : discrétion, respect de la confidentialité, loyauté, reporting
- Aptitude à communiquer de façon efficace avec de nombreux partenaires
- Organisationnelles : assistance et conseils aux Cadres de Santé du site
- Négociation
- Être capable de restitution, d'élaboration, et de remise en question de sa pratique professionnelle
- Faire preuve de responsabilité, de maîtrise de soi, de disponibilité, d'implication professionnelle et ~~de~~

Tout agent doit se conformer au chapitre IV de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires et au code de déontologie

- Respect du secret professionnel
- Obligation de discrétion professionnelle
- Obligation d'information au public
- Obligation d'effectuer les tâches confiées
- Obligation d'obéissance hiérarchique sauf si contraire à la réglementation dans une « application » demandée et contraire à la règle statutaire
- Obligation de réserve
- Formation professionnelle
- Entretien annuel

Date	Nom – Prénom	Fonction
Signature et date : 21/05/2025	Mme WIKTOR Alexandra Mme PAFADNAM Murielle	Directrice des soins et de la qualité GDR Adjoint à la direction des soins

	Nom – Prénom	Fonction
Signature et date :		

--	--	--

Fiche de fonction reçue à la DRH le :

Enregistrée le :

Destinataires après signature de l'agent :

Dossier Agent

Responsable hiérarchique